

mais par la lettre officielle d'un fonctionnaire du Bureau du trésorier en Ontario à un fonctionnaire du ministère fédéral des Finances. Cette lettre, que le ministère des Finances a reçue le 5 février 1968, exposait les difficultés qu'éprouvait l'Ontario à parvenir à des chiffres précis pour le programme, demandait des versements additionnels pour l'année 1967-1968, indiquait que les chiffres pour 1968-1969 seraient supérieurs aux prévisions initiales et indiquait que les représentants du gouvernement fédéral et des provinces devraient se réunir afin d'en arriver ensemble à une nouvelle estimation.

On m'informe que, le 21 février, une réunion a eu lieu à Toronto entre des représentants du Secrétariat d'État et du ministère ontarien de l'Éducation, et d'autres représentants provinciaux. Il a été constaté que compte tenu des crédits provisoires à l'étude, les prévisions pour 1967-1968 étaient peu élevées quant à l'Ontario. En conséquence, les prévisions de 1968-1969, fondées sur les prévisions de l'année antérieure majorées de 20 p. 100, seraient, elles aussi, peu élevées.

La première confirmation officielle adressée par le gouvernement de l'Ontario à celui du Canada était contenue dans une lettre datée du 20 juin 1968 qui comprenait des données statistiques provisoires indiquant les frais d'administration de l'enseignement postsecondaire pour la province de l'Ontario au cours des années 1967-1968 et 1968-1969 à un niveau légèrement supérieur à celui qu'on avait discuté auparavant. La lettre mentionnait aussi le fait suivant qui est peut-être le plus significatif: à l'avenir, toutes les recettes financières concernant les frais d'administration de l'enseignement postsecondaire pour l'Ontario seraient envoyées au gouvernement fédéral par l'entremise du trésorier adjoint de la province. Les chiffres officiels de l'Ontario, officiellement publiés en juin dernier, figuraient dans les crédits principaux révisés que j'ai déposés il y a deux semaines environ. Je n'imposerai pas à la Chambre les détails des instances et des entretiens qui ont eu lieu avec les neuf autres provinces ayant également participé au programme.

Je voudrais passer maintenant au programme de l'assurance-hospitalisation. Avant les calculs, au printemps de 1967, de ses prévisions pour 1968-1969, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a demandé à toutes les provinces de lui soumettre leurs prévisions concernant les dépenses à long terme prévues par ce programme pour la période 1967-1974. Sur la base des renseignements soumis par les provinces, la quote-part fédérale prévue pour l'année 1968-1969 s'élevait à 515 millions de dollars, d'après les cré-

aits principaux. Pour l'Ontario, le chiffre utilisé dans ce calcul était d'environ 560 millions de dollars dont le gouvernement fédéral paie environ la moitié.

• (3.20 p.m.)

On me dit qu'entre le printemps de 1967 et janvier 1968, période de discussions actives entre le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et ses homologues provinciaux, nulle province n'a révisé ses prévisions initiales. En préparant les perspectives pour 1969-1970, on a de nouveau demandé aux provinces leurs plus récentes prévisions de dépenses, y compris celles de 1968-1969. Ces renseignements sont rentrés à des moments différents, à la fin de l'hiver ou au printemps de 1968, après quoi, les prévisions fédérales des sommes requises par le programme pour 1968-1969 ont été portées à 560 millions de dollars, chiffre cité dans le budget révisé déposé le 25 septembre dernier.

L'Ontario a fait parvenir les renseignements au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social dans une lettre datée du 27 février 1968 et pour ce qui est de la contribution fédérale les nouvelles prévisions des frais pour cette province, sont passées de 267 millions à 274 millions de dollars, augmentation d'environ 2 p. 100.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur le président, je tiens à remercier le ministre de sa déclaration et des renseignements qu'il a donnés à la Chambre au sujet des diverses consultations—officielles et officieuses—relatives au budget.

Je parlerai d'abord du budget de la Santé nationale et du Bien-être social dont le comité est saisi. Je ne voudrais pas me méprendre sur les paroles du ministre, mais, si j'ai bien compris, il a dit que les crédits révisés pour 1968 ont été envoyés par les provinces à la fin de l'hiver et au printemps; la lettre de l'Ontario, reçue en février 1968, indiquait que la province prévoyait des dépenses sensiblement plus élevées que celles qu'on avait prévues à l'origine et d'après lesquelles on avait établi les prévisions originales avant de les déposer sur le bureau de la Chambre, en novembre ou en décembre derniers.

L'hon. M. Drury: Je ne voudrais pas reprendre l'honorable représentant, mais cette dernière déclaration vise seulement les coûts de la Santé nationale et du Bien-être social; ils accusent des révisions, comme dans le cas de l'Ontario, de 267 à 274 millions de dollars, ce qu'on ne peut qualifier d'appréciable.

L'hon. M. Stanfield: C'est exact, monsieur le président. Ces renseignements nous sont